

## Préavis no 01/2024

### Au Conseil Général de Grens

# Comptes 2023

Délégué municipal

Leonardo Scapozza, Municipal

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier de la loi sur les communes, la Municipalité vous présente son rapport sur les comptes de l'année 2023 afin de les soumettre à votre approbation.

Dans sa séance du 06 mai 2024 la Municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2023. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 4'589'534.17 et laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 361'222.71 après attribution aux amortissements et aux fonds de réserve de CHF 211'055.40 et prélèvement des fonds de réserve pour un montant de CHF 89'244.61. Ce résultat est meilleur que les projections budgétaires qui prévoyaient un excédent de recettes de CHF 7'447.-.

A noter le reclassement de « Réserve » en « Engagements courants » (en prévision du passage au nouveau plan comptable MCH2 en 2025) des fonds reçus de la part de Nemaco pour les travaux de la RC19. Cette écriture technique gonfle aussi bien les recettes que les dépenses de CHF 1'624'772.53 sans aucun impact sur le résultat.

Le résultat particulièrement réjouissant s'explique principalement comme suit :

- La gestion des affaires courantes propres à la Commune est maîtrisée conformément au budget.
- L'impact « Cytiva » se matérialise d'une part au niveau des impôts frontaliers qui ont passés de CHF 19'125.80 en 2022 à CHF 111'059.85 en 2023 et d'autre part des impôts fonciers en progression de CHF 51'561.- en 2022 pour s'établir à CHF 145'624.05 en 2023. Les impôts des personnes morales commencent également à profiter de l'effet « Cytiva » en s'établissant à CHF 64'949,69 contre CHF 17'092,66 en 2022. Au contraire les revenus d'impôts des personnes physiques (revenu + fortune + impôt à la source mais sans impôts frontaliers) de CHF 1'149'809.12 sont inférieurs de CHF 350'190.88 par rapport au budget (les impôts frontaliers étant estimés à CHF 15'000.- au budget 2023). Ils sont aussi inferieurs de CHF 44'916.54 par rapport à 2022 suite à des changements de la situation financière des contribuables de Grens (effet COVID).
- Des entrées exceptionnelles d'impôts conjoncturels de CHF 936'800,55 (droits de mutation, gains immobiliers et impôts sur les successions et donations) contre un budget de CHF 5'000.- estimé toujours très prudemment par la Municipalité. Plus de 80 % de ce montant proviennent de la vente par Nemaco du bâtiment Cytiva.
- Conformément aux exigences de l'Administration Cantonale d'Impôts, la provision pour débiteurs d'impôts reste à un niveau élevé avec CHF 157'037.- en 2023 contre CHF 158'333.- en 2022. Certaines taxations, datant de 2020, font toujours l'objet de recours.
- La facture cantonale (péréquation, cohésion sociale, police) reste toujours aussi fluctuante et les variations ont vite un impact très important sur le résultat de notre Commune. Les comptes 2023 enregistrent une hausse de CHF 437'790.- par rapport au budget annoncé par le Canton. Pour mémoire, la « cohésion sociale » s'attribue 50 % des revenus d'impôts conjoncturels et 30 % des impôts frontaliers d'où cette hausse massive.

Le bilan sain évolue encore positivement. Après l'affectation du bénéfice 2023, le découvert sera entièrement épongé et la Commune se trouve, pour la première fois depuis 2006, avec un capital à CHF 103'936.27. La bonne santé financière des comptes communaux 2023 a permis la création de deux nouvelles réserves, à savoir : CHF 80'000.- pour la rénovation « laiterie/WC public » et CHF 100'000.- pour le « PACOM ». Les liquidités s'élèvent à CHF 2'987'852.08 contre CHF 1'769'445.74 à fin 2022. La réserve latente provenant du portefeuille actions Romande Energie s'élève à CHF 1'188'000.-. Ces dernières figurent au bilan à la valeur comptable de CHF 22'000.- contre une valeur boursière de CHF 1'210'000.- au 31.12.2023 (CHF 981'200.- au 31.12.2022). Cette réserve sera utilisée pour de l'investissement si nécessaire.

#### CONCLUSION

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL GENERAL DE GRENS

Vu le Préavis Municipal No 01/2024 relatif aux comptes 2023

Ouï le rapport de la Commission de gestion

**Attendu** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### DÉCIDE

1 – d'accepter les comptes de la bourse communale pour l'année 2023

2 – de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2023

Ainsi délibéré par la Municipalité de Grens en séance du 06 mai 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENS

La Syndique :

Isabelle Jaquet

Là Secrétaire :

Mélanie Pernet